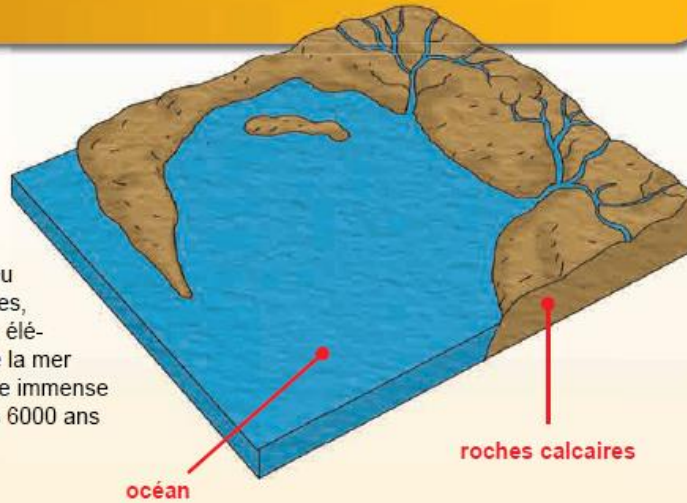


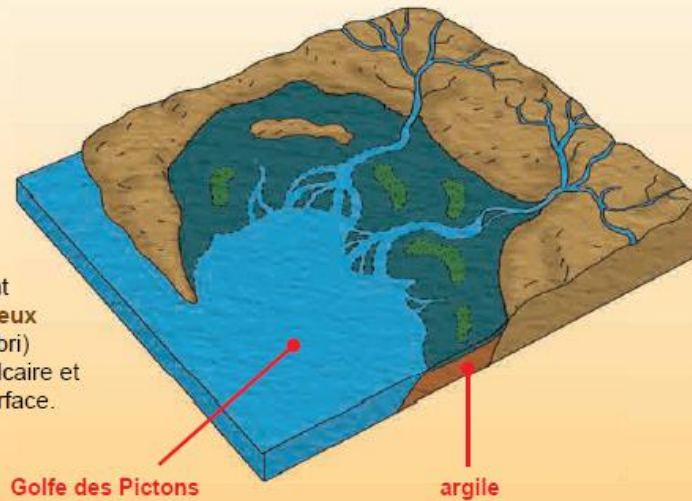
Au commencement

Lors de la dernière période glaciaire, l'érosion forme une dépression qui dessine les pourtours de ce qui sera le Marais poitevin. Le niveau de la mer est alors bien en dessous de ce qu'il est aujourd'hui.

Il y a plus de 10 000 ans, un puissant réchauffement climatique fait fondre peu à peu une partie des glaces, ce qui entraîne une élévation du niveau de la mer et la formation d'une immense baie maritime vers 6000 ans avant J.-C.



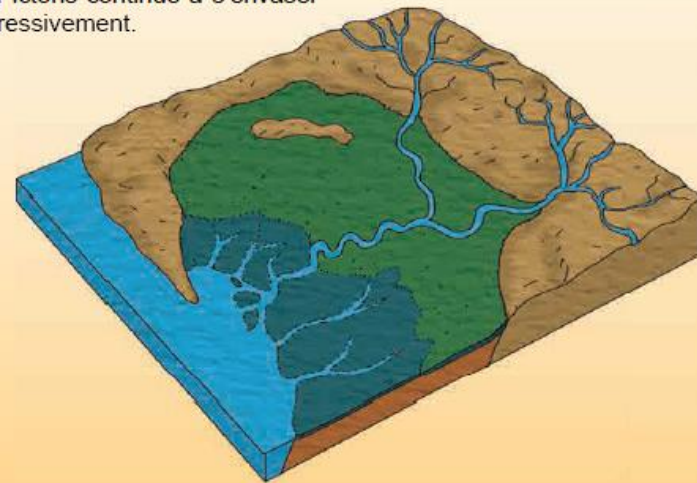
Au fil des siècles, ce golfe marin se comble progressivement. Les dépôts de sédiments, de vases marines et fluviales forment un sous-sol argileux imperméable (le bri) qui recouvre le calcaire et retient l'eau en surface.



Les Hommes préhistoriques s'adaptent à ces changements et s'installent autour de ce golfe comme en témoignent de nombreux sites archéologiques, dont le village du « coteau de Montigné » à Coulon.

Quelques siècles plus tard, un peuple gaulois, les Pictons, s'établit sur les îles et sur les bords du golfe qui porte son nom : le Golfe des Pictons. Le comblement de bri a déjà gagné sur la mer.

Au temps des Romains, une voie de communication, la « route des îles » est créée pour faciliter les échanges. De grandes villas se développent grâce à l'élevage, les cultures de céréales et l'exploitation du sel, la pêche et le ramassage des coquillages sur le littoral. Le Golfe des Pictons continue à s'envaser progressivement.



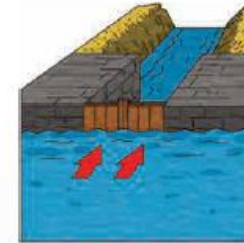
Lors de travaux de curage au « Champ du Maréchal », près du bourg de Coulon, une roue de char cultuel en bronze de 52 cm de diamètre est découverte dans la vase en 1984. Tout près, au gué de Maurepas, un siècle auparavant, deux pirogues en chêne, un bracelet en bronze et divers petits objets avaient déjà été retrouvés.



La région n'est pas épargnée par les incursions Vikings qui remontent la Sèvre Niortaise. En 848, ils pillent la ville de Melle connue pour l'exploitation de ses mines d'argent.

Le temps des moines

Au Xème siècle, les seigneurs locaux laissent agir les abbayes. Les moines possèdent des savoir-faire et une vision globale des aménagements nécessaires pour gagner de nouvelles terres de pâturage et de culture dans ce grand marécage.



Marée haute



Marée basse

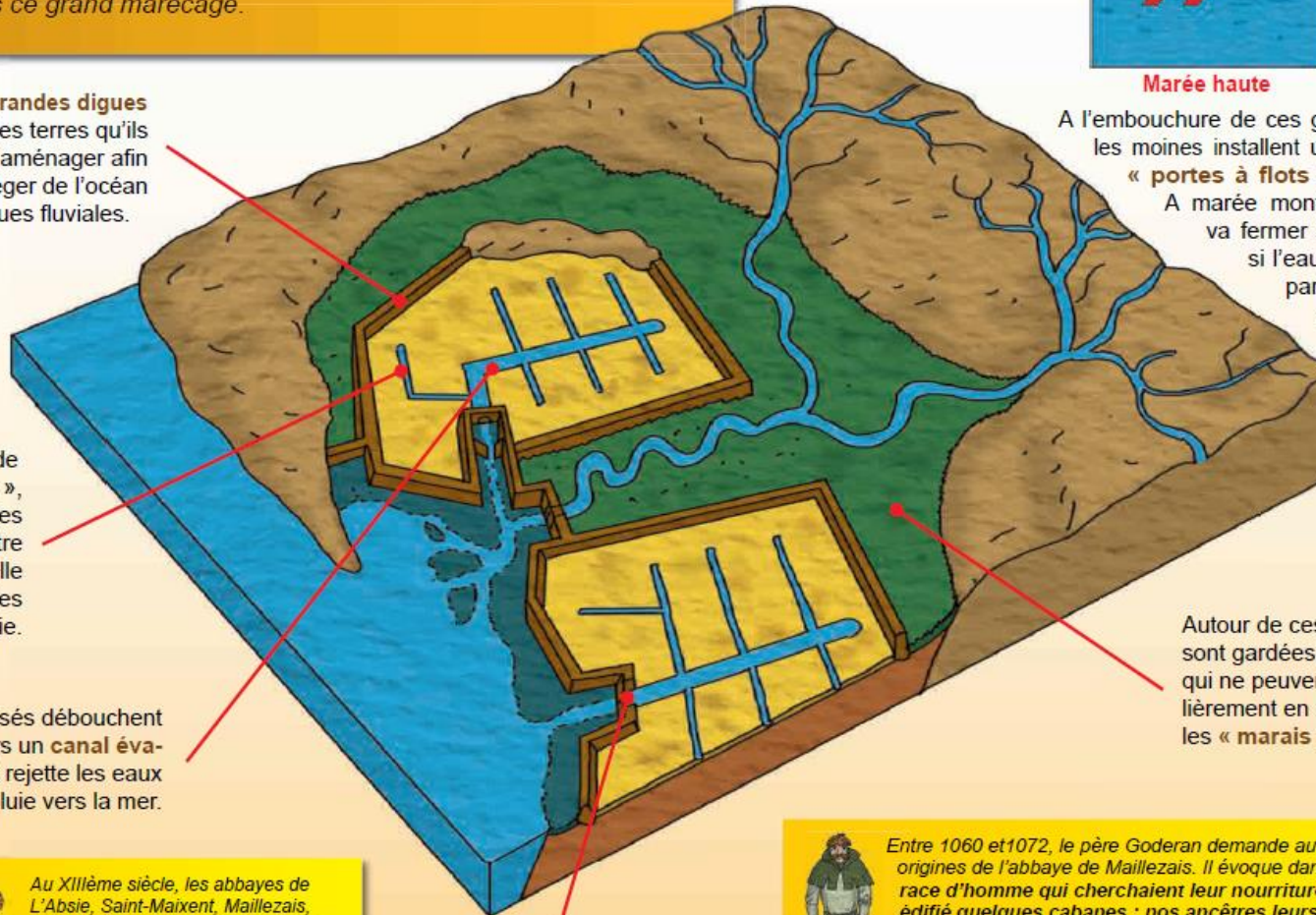
Ils lèvent de grandes digues autour des terres qu'ils souhaitent aménager afin de les protéger de l'océan et des crues fluviales.

A l'intérieur de ces « casiers », ils creusent des fossés entre chaque parcelle pour drainer les eaux de pluie.

Tous les fossés débouchent ensuite vers un canal évacuateur qui rejette les eaux de pluie vers la mer.



Au XIIIème siècle, les abbayes de L'Absie, Saint-Maixent, Maillezais, Saint-Michel-en-l'Herm et Nieul-sur-l'Autise unissent leurs moyens en 1217 pour creuser un grand canal évacuateur : le canal des cinq abbés.



Portes à flots

A l'embouchure de ces grands canaux évacuateurs, les moines installent un système ingénieux appelé « portes à flots » ou « portes à la mer ». A marée montante, la force des vagues va fermer ces portes, empêchant ainsi l'eau salée de pénétrer dans les parcelles. A marée descendante, ce sont les eaux de pluies accumulées dans le canal évacuateur qui vont ouvrir les portes et se vider dans la mer.

Autour de ces casiers, des terres libres sont gardées afin de conserver les eaux qui ne peuvent pas être évacuées. Régulièrement en crue, on les appelle les « marais mouillés ».



Entre 1060 et 1072, le père Goderan demande au Moine Pierre d'écrire les origines de l'abbaye de Maillezais. Il évoque dans son texte « une certaine race d'homme qui cherchaient leur nourriture dans la pêche et avaient édifié quelques cabanes : nos ancêtres leurs avaient appliqué le terme de colliberts. »[...] « ils sont prompts à la colère et presque implacables, sauvages, cruels, incrédules et grossiers »[...] « une grande quantité de ces colliberts fut détruite par le glaive des Normands ». (Extrait de La fondation de l'abbaye de Maillezais- Geste édition)

Le bon roi Henri

L'aménagement des moines et de leurs paysans a été abandonné pendant la Guerre de cent ans opposant anglais et français (1337-1453), puis, pendant les guerres de religions entre catholiques et protestants pendant la deuxième moitié du XVIème siècle.

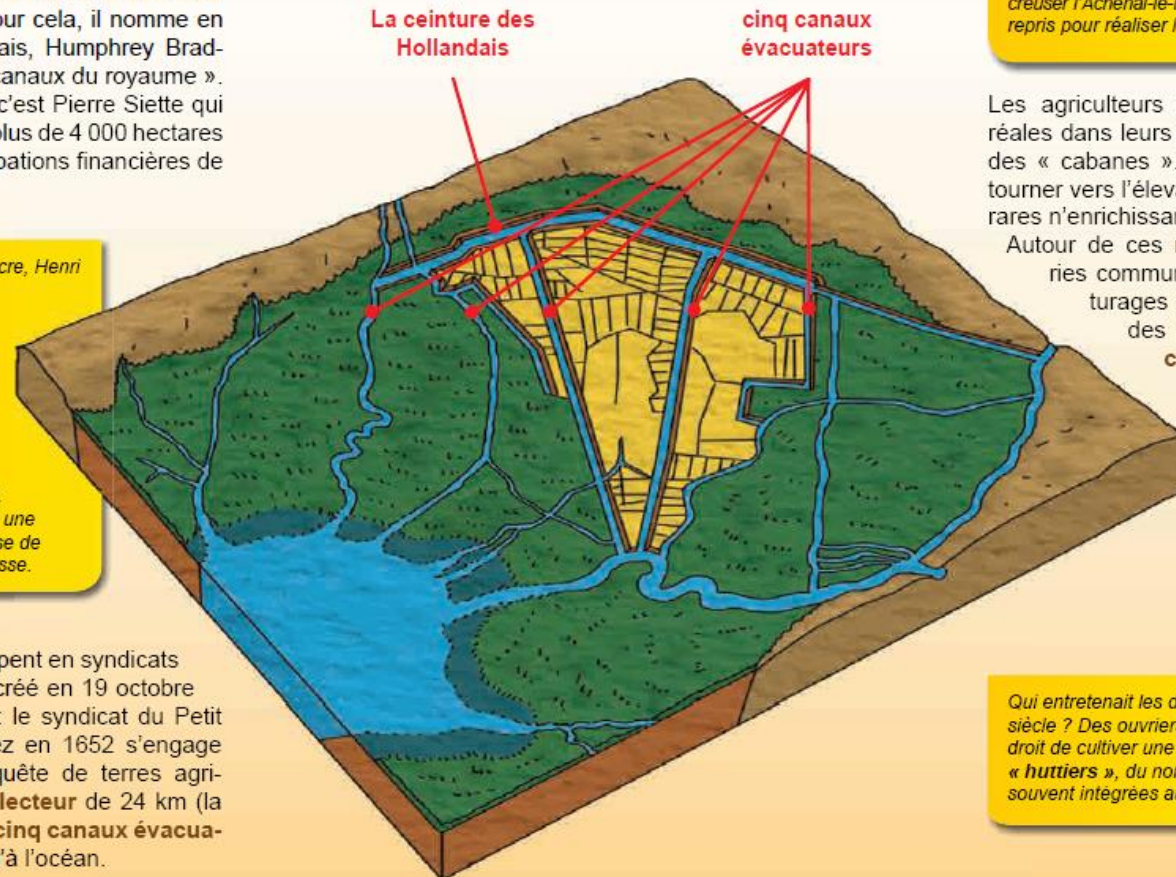
Henri IV ramène la paix avec l'édit de Nantes (1598) et décrète « le dessèchement des lacs et marais de France ». Pour cela, il nomme en 1599 un ingénieur hollandais, Humphrey Bradley « Maître des digues et canaux du royaume ». Après sa mort, dès 1640, c'est Pierre Siette qui planifie l'aménagement de plus de 4 000 hectares de marais grâce aux participations financières de riches courtisans.



Avant son sacre, Henri de Navarre a guerroyé dans le Poitou et le Marais poitevin. Il est passé à La

Garette, en 1576 alors qu'il séjourne au château de Mursay. En 1586, depuis Marans, il écrit une lettre enthousiaste à la Comtesse de Gramont, Corisande, sa maîtresse.

Les investisseurs se regroupent en syndicats de marais. Le premier est créé en 19 octobre 1646 à Chaillé-les-Marais : le syndicat du Petit Poitou. Le duc de Roannez en 1652 s'engage fortement dans cette conquête de terres agricoles. Un grand canal collecteur de 24 km (la ceinture des Hollandais) et cinq canaux évacuateurs gèrent les eaux jusqu'à l'océan.



En 1283, onze paroisses s'étaient cotisées pour creuser l'Achenal-le-roi. Au XVIIème siècle ce canal fut repris pour réaliser la Ceinture des Hollandais.

Les agriculteurs produisent d'abord des céréales dans leurs grandes fermes qu'on nomme des « cabanes ». Rapidement elles doivent se tourner vers l'élevage, les fumures animales trop rares n'enrichissant pas assez les sols.

Autour de ces marais desséchés, des prairies communes inondables servent de pâturages aux vaches, oies et chevaux des plus modestes, ce sont les communaux.

Qui entretenait les digues dès la fin du XVIIème siècle ? Des ouvriers agricoles, qui gagnaient alors le droit de cultiver une modeste parcelle. On les appelait « hutteurs », du nom de leurs habitations sommaires souvent intégrées aux digues.

Les derniers aménagements

A l'Est, les marais mouillés restent une zone marécageuse, réputée pour être insalubre mais aussi potentiellement très féconde. Ils seront réaménagés et régulés.

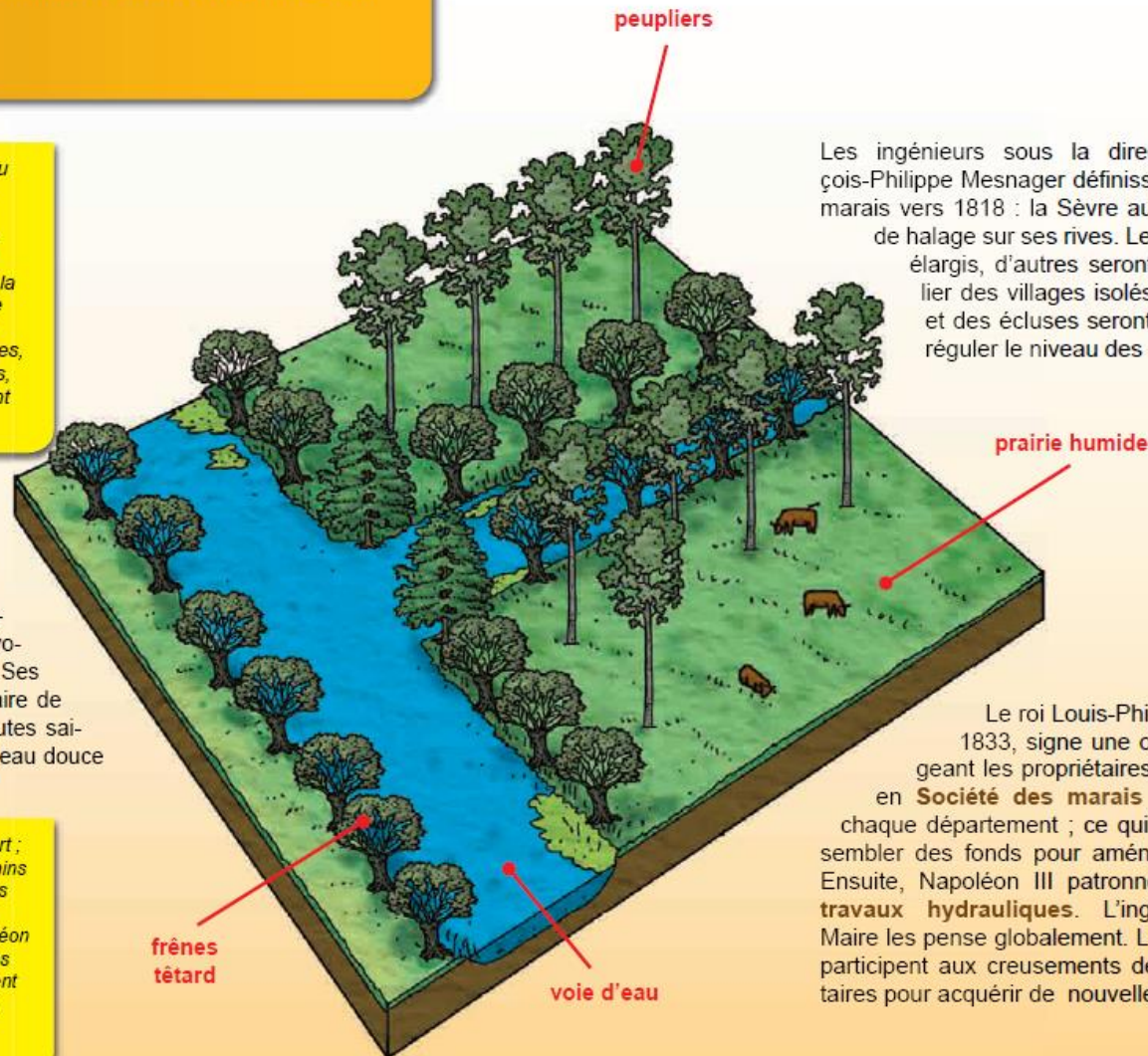


Dans son *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres* publié en 1803, le préfet Dupin décrit le marais et ses habitants et leurs maladies : « (L'air) est particulièrement insalubre dans la partie sud-ouest qui est presque entièrement marécageuse. Les habitants du marais ont des affections scorbutiques, les gencives gonflées, rongées, les dents cariées, la bouche fétide, le ventre gros et obstrué ; ils sont sujets à l'hydropisie. »

Le décret de Napoléon 1er en 1808, sera le point de départ de l'aménagement de cette dernière partie du Marais poitevin. L'Empereur souhaite développer le commerce en favorisant la navigation entre Niort et l'océan. Ses ingénieurs des Ponts et Chaussée doivent faire de la Sèvre Niortaise un fleuve navigable en toutes saisons. Les marées sont stoppées à Marans. L'eau douce conquière tout l'aval du bassin.



Août 1808 : L'Empereur visite Niort ; la colère gronde chez les maraîchins contre le dessèchement du marais de Bessines. Guibert, son maire s'explique fermement avec Napoléon 1er qui lui promet de faire payer les ouvriers du chantier d'assèchement par l'Etat. Certains droits d'usage commun dans les pacages sont maintenus.



Les ingénieurs sous la direction de François-Philippe Mesnager définissent un nouveau marais vers 1818 : la Sèvre aura ses chemins de halage sur ses rives. Les canaux seront élargis, d'autres seront créés pour relier des villages isolés ; des barrages et des écluses seront construits pour réguler le niveau des eaux et évacuer les crues.

Le roi Louis-Philippe, le 24 août 1833, signe une ordonnance obligeant les propriétaires à se regrouper en **Société des marais mouillés** dans chaque département ; ce qui permet de rassembler des fonds pour aménager le marais. Ensuite, Napoléon III patronne d'importants travaux hydrauliques. L'ingénieur Joseph Maire les pense globalement. Les villageois qui participent aux creusements deviennent prioritaires pour acquérir de nouvelles parcelles.